

## **POLITIQUE D'ACCESSIBILITÉ DE KONECRANES**

### **Vue d'ensemble**

La *loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (la "LAPHO") est une loi provinciale qui vise à identifier, prévenir et supprimer les obstacles pour les personnes handicapées.

La politique d'accessibilité (" politique ") est élaborée pour s'assurer que Konecranes respecte ses obligations en matière d'accessibilité énoncées dans la LAPHO et les lois sur l'accessibilité de l'Ontario en ce qui concerne les personnes handicapées dans le Code des droits de la personne de l'Ontario.

### **Application et champ d'application**

Cette politique s'applique à tous les employés et entrepreneurs de Konecranes et concerne tous les services fournis par Konecranes en ce qui a trait aux besoins d'accessibilité des personnes handicapées, y compris les clients et les employés de Konecranes.

### **Déclaration de politique générale**

Konecranes s'engage à créer un environnement sans obstacle qui assure l'égalité d'accès et la participation des personnes handicapées. Dans le cadre de son mandat, Konecranes s'efforce de fournir des services d'une manière qui respecte l'indépendance et la dignité des personnes handicapées et de satisfaire à ses obligations actuelles et continues en vertu du Code des droits de la personne de l'Ontario en ce qui concerne la non-discrimination.

Konecranes s'engage à s'assurer que les personnes handicapées ont la même possibilité d'accéder aux services et aux avantages de Konecranes que les autres. Konecranes s'engage également à s'assurer que ses pratiques d'emploi sont accessibles pour répondre aux besoins des employés et des candidats handicapés. Pour respecter ces engagements, Konecranes doit identifier, prévenir et éliminer les obstacles à l'accessibilité qui pourraient entraver la capacité des personnes handicapées à interagir avec Konecranes, à obtenir des biens et/ou des services en temps opportun, à utiliser les installations de Konecranes ou à travailler de façon productive sur le lieu de travail de Konecranes.

### **Formation**

Konecranes s'engage à former tous les employés et bénévoles dans les domaines suivants :

- *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*, et les exigences des normes de service à la clientèle ;
- Normes d'accessibilité de l'Ontario ;
- les aspects du code des droits de l'homme de l'Ontario qui concernent les personnes handicapées ;
- comment interagir et communiquer avec des personnes souffrant de différents types de handicaps ;
- comment interagir avec les personnes handicapées qui utilisent un dispositif d'assistance ou qui ont besoin d'aide
- d'un animal d'assistance ou d'une personne de confiance ;
- comment utiliser l'équipement ou les dispositifs disponibles sur place ou ailleurs qui peuvent aider à fournir des services de santé.
- des biens, des services ou des installations pour les personnes handicapées ;

- ce qu'il faut faire si une personne handicapée a des difficultés à accéder aux biens, services ou installations de Konecranes.

Konecranes formera chaque employé dès que possible après son embauche et fournira des mises à jour continues concernant tout changement apporté aux politiques.

Konecranes conservera tous les dossiers de formation, y compris les dates auxquelles la formation a été dispensée.

### **Un service à la clientèle accessible**

Konecranes fera tous les efforts raisonnables pour s'assurer que toutes les politiques, pratiques et procédures sont conformes aux principes de dignité, d'indépendance, d'intégration et d'égalité des chances :

- la prise en compte des besoins individuels lors de la fourniture de biens et de services ;
- communiquer d'une manière qui tienne compte du handicap de la personne ;
- en veillant à ce que tous les clients bénéficient de la même valeur et de la même qualité ;
- favoriser la capacité des personnes handicapées à faire les choses à leur manière et à leur rythme
- lors de l'accès aux biens et aux services, à condition que cela ne présente pas de risque pour la sécurité ; et
- utiliser des méthodes alternatives, lorsque cela est possible, pour garantir que les personnes handicapées aient accès aux mêmes services, au même endroit et d'une manière similaire.

### **Dispositifs d'assistance**

Konecranes vise à fournir un environnement où les personnes handicapées sont libres d'utiliser leurs appareils d'assistance personnels lorsqu'elles accèdent aux biens, aux services ou aux installations de Konecranes. Il peut arriver qu'un dispositif d'assistance présente un problème de santé ou de sécurité important et inévitable ou qu'il ne soit pas autorisé pour d'autres raisons. Le cas échéant, Konecranes travaillera avec les personnes pour trouver une solution de rechange afin de s'assurer que la personne handicapée peut accéder aux biens, aux services ou aux installations de Konecranes.

Konecranes s'assure que tous les employés sont formés et familiarisés avec les divers dispositifs d'assistance que Konecranes possède sur place ou qu'elle fournit et qui peuvent être utilisés par les clients handicapés lorsqu'ils accèdent aux biens, aux services ou aux installations de Konecranes.

### **Communication**

Konecranes communiquera avec les personnes handicapées d'une manière qui tient compte de leur handicap. Sur demande, Konecranes fournira ou arrangera des formats accessibles pour assurer l'accès aux biens, services ou installations de Konecranes.

Konecranes travaillera individuellement avec la personne handicapée pour déterminer une méthode de communication adaptée à ses besoins spécifiques.

### **Animaux de service**

Les animaux d'assistance sont les bienvenus chez Konecranes. Les animaux d'assistance sont autorisés dans les parties des locaux de Konecranes ouvertes au public et aux tiers. Les animaux d'assistance peuvent être facilement identifiés grâce à des indicateurs visuels, par exemple lorsque l'animal d'assistance porte un harnais ou un gilet, ou lorsqu'il aide la personne à effectuer certaines

tâches. Cependant, il peut arriver qu'un animal d'assistance ne puisse pas être facilement identifié. Dans ce cas, le personnel de Konecranes peut demander de la documentation (modèle, lettre ou formulaire) d'un professionnel de la santé réglementé qui confirme que la personne handicapée a besoin de l'aide d'un animal d'assistance pour des raisons liées à son handicap.

Un professionnel de la santé réglementé est défini comme un membre de l'un des collèges suivants :

- Ordre des audiologistes et des orthophonistes de l'Ontario
- Ordre des chiropraticiens de l'Ontario
- Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario
- Ordre des ergothérapeutes de l'Ontario
- Ordre des optométristes de l'Ontario
- Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario
- Ordre des physiothérapeutes de l'Ontario
- Ordre des psychologues de l'Ontario
- Ordre des psychothérapeutes et des thérapeutes en santé mentale autorisés de l'Ontario

Si un animal d'assistance est interdit par une autre loi, Konecranes prendra les mesures suivantes pour s'assurer que les personnes handicapées peuvent accéder aux biens, aux services ou aux installations de Konecranes :

- expliquer pourquoi l'animal est exclu ;
- discuter avec le client d'une autre façon de fournir des biens, des services ou des installations.

### **Personnes de soutien**

Une personne de confiance, qui accompagne une personne handicapée, sera autorisée à l'accompagner dans les locaux de Konecranes.

Konecranes peut exiger qu'une personne handicapée soit accompagnée d'une personne de confiance pour sa santé ou sa sécurité ou pour les autres personnes présentes sur les lieux. Cela ne se produit qu'après que Konecranes a consulté la personne handicapée pour comprendre ses besoins.. Konecranes s'engage à

- prendre en considération les raisons de santé ou de sécurité sur la base des preuves disponibles ;
- déterminer s'il n'y a pas d'autre moyen raisonnable de protéger la santé ou la sécurité de la personne ou des autres personnes présentes sur les lieux.

### **Avis d'interruption temporaire**

Des interruptions liées au service ou aux installations peuvent se produire. Si une interruption planifiée ou imprévue des services ou des installations pour les clients handicapés se produit, Konecranes en avisera ses clients. Si l'information est disponible, l'avis affiché comprendra la raison et la durée prévue de l'interruption. Konecranes s'efforcera également de fournir une description des services de remplacement.

### **Processus de retour d'information**

Konecranes veut s'assurer qu'elle répond aux attentes de ses clients tout en servant les personnes handicapées. Les commentaires des clients aideront Konecranes à identifier les obstacles et à répondre aux préoccupations. Des formats accessibles et des supports de communication seront mis à la disposition des personnes souhaitant fournir des commentaires, sur demande. La vie privée est

cordialement respectée tout au long du processus de retour d'information.

Sur demande, Konecranes fera de son mieux pour répondre à tout commentaire dans un format qui respecte la préférence de communication de la personne handicapée. Les délais de réponse peuvent varier en fonction de la méthode de réponse demandée.

### **Avis de disponibilité des documents**

Tous les documents requis par les normes d'accessibilité pour le service à la clientèle, y compris la politique d'accessibilité de Konecranes, les avis de perturbations temporaires et le processus de rétroaction écrit doivent être disponibles sur demande. Konecranes consultera la personne qui fait la demande afin de déterminer la pertinence du format ou du soutien à la communication. Konecranes fournira le format accessible en temps opportun et sans frais supplémentaires.

### **Information et communications**

Konecranes fournira des formats accessibles sur demande. Sur demande, Konecranes fournira des informations sur son organisation et ses services, dans des formats accessibles ou avec des supports de communication :

- a) en temps utile, en tenant compte des besoins d'accessibilité de la personne en raison de son handicap ; et
- b) à un coût qui n'est pas supérieur au coût normal facturé à d'autres personnes.

Konecranes consultera la personne qui fait la demande pour déterminer la pertinence d'un format accessible ou d'un support de communication. Si l'organisation détermine que les informations ou les communications ne sont pas convertibles, elle fournira au demandeur :

- a) une explication de la raison pour laquelle les informations ou les communications ne sont pas convertibles ; et
- b) un résumé des informations ou communications non convertibles.

Konecranes informe le public de la disponibilité de formats accessibles et de supports de communication grâce à son site web et s'engage dans un processus continu d'identification de formats accessibles et de supports de communication supplémentaires pouvant être proposés par Konecranes.

Konecranes répondra également aux exigences internationalement reconnues des directives d'accessibilité au contenu Web (WCAG) 2.0, niveau AA, conformément aux lois sur l'accessibilité de l'Ontario.

### **Emploi**

Konecranes informera les employés, les candidats à l'emploi et le public que des mesures d'adaptation peuvent être prises lors du recrutement et de l'embauche. Konecranes informe les candidats à l'emploi, lorsqu'ils sont sélectionnés individuellement pour participer à un processus d'évaluation ou de sélection, que des mesures d'adaptation sont disponibles sur demande. Konecranes consulte les candidats et fournit ou organise des mesures d'adaptation appropriées.

Konecranes informe les candidats retenus des politiques d'adaptation aux employés handicapés lorsqu'elle leur fait une offre d'emploi. Konecranes informe le personnel que des mesures de soutien sont disponibles pour les personnes handicapées dès que possible après leur entrée en fonction.

Konecranes fournit de l'information à jour aux employés chaque fois qu'il y a un changement aux politiques existantes sur l'aménagement des emplois qui tiennent compte des besoins d'accessibilité d'un employé en raison d'un handicap.

Konecranes consultera les employés lorsqu'il s'agira de prendre des dispositions pour fournir un aménagement adéquat d'une manière qui tient compte des besoins en matière d'accessibilité en raison d'un handicap. Konecranes consultera la personne qui fait la demande pour déterminer la pertinence d'un format accessible ou de supports de communication spécifiquement destinés aux personnes handicapées :

- a) les informations nécessaires à l'exécution du travail de l'employé ; et
- b) les informations généralement mises à la disposition des employés sur le lieu de travail.

Au besoin, Konecranes fournira également des renseignements d'urgence personnalisés pour aider un employé handicapé en cas d'urgence. Avec le consentement de l'employé, Konecranes fournira des informations d'urgence sur le lieu de travail à une personne désignée qui aide cet employé en cas d'urgence.

Konecranes fournira les informations dès que possible après avoir pris connaissance de la nécessité d'un aménagement en raison du handicap de l'employé.

### **Informations sur les facettes de l'intervention en cas d'urgence sur le lieu de travail et plans individualisés**

Lorsque Konecranes sait ou apprend qu'un employé handicapé a besoin de mesures d'adaptation, des renseignements personnalisés sur les mesures d'urgence en milieu de travail seront fournis à l'employé dès que possible. Si ces renseignements sont nécessaires compte tenu de la nature de l'invalidité de l'employé, Konecranes examinera les renseignements personnalisés sur les mesures d'urgence en milieu de travail dans les cas suivants ;

- a) lorsque l'employé change de lieu de travail au sein de l'organisation ;
- b) lors de l'examen de l'ensemble des besoins ou des projets d'aménagement de l'employé ; et
- c) lorsque l'employeur révisé ses politiques générales de face à face en cas d'urgence.

Si un employé a besoin d'un plan individualisé en raison de son handicap, il doit contacter rapidement les RH pour s'assurer que le plan d'urgence approprié sur le lieu de travail est en place en cas d'urgence.

### **Modifications des politiques existantes**

Toutes les politiques de Konecranes seront examinées. Toute politique de Konecranes qui ne respecte pas et ne favorise pas les principes de dignité, d'indépendance, d'intégration et d'égalité des chances pour les personnes handicapées sera modifiée ou supprimée.